

Enquête sur les milieux de travail de compétence fédérale, 2015

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mercredi 30 novembre 2016

Près de 900 000 employés au Canada en 2015 travaillaient dans des milieux de travail de compétence fédérale.

Ces résultats sont tirés de l'Enquête sur les milieux de travail de compétence fédérale de 2015, qui fournit des renseignements sur les employés et les employeurs assujettis aux normes du travail fédérales, soit, notamment, dans les industries des services bancaires, des communications et du transport (aérien, par eau, ferroviaire et routier).

Dans l'ensemble, les hommes représentaient 62 % de tous les employés et les femmes, 38 %. Les femmes constituaient la majorité des employés d'une industrie, soit les services bancaires, y ayant représenté 60 % de tous les employés. Dans les industries des services postaux et du transport par pipeline et des services de télécommunications et de radiodiffusion, 39 % des employés étaient des femmes. Les femmes ont représenté 15 % des employés dans le transport routier et 19 % dans le transport ferroviaire.

Plus de 85 % des employés dont les activités relèvent de la compétence fédérale ont travaillé pour des entreprises comptant plus de 100 employés. Les entreprises qui comptent moins de 20 employés ont représenté 6 % de tout l'emploi.

L'industrie la plus importante était celle des services bancaires, ayant à son emploi 28 % des employés, suivie du transport routier (16 %), des télécommunications et de la radiodiffusion (16 %), des services postaux et des pipelines (14 %) et du transport aérien (12 %).

Des quelque 340 000 femmes travaillant dans des milieux de travail de compétence fédérale, 23 % des femmes faisaient du travail de bureau/travail administratif, 20 % étaient en marketing, ventes et services, et 19 % occupaient un poste professionnel. Parmi les 554 000 hommes, 24 % occupaient un poste lié à la conduite de camions et d'autobus ou faisaient un travail sans métier ni certificat de compétence, 17 % avaient un métier technique et 15 % occupaient un poste professionnel.

Le marketing, les ventes et les services (64 %) et le travail de bureau/travail administratif (62 %) représentent les deux industries dans lesquelles une plus grande proportion de femmes étaient employées.

Les hommes étaient beaucoup plus nombreux dans certaines professions. Selon l'enquête, la profession comptant la plus forte proportion d'hommes était la conduite de camions et d'autobus et du travail sans métier ni certificat de compétence (plus de 90 %).

Environ le tiers des employés sont couverts par une convention collective. Les grandes entreprises sont plus susceptibles d'avoir des employés qui sont couverts par une convention collective.

Près de trois quarts des travailleurs ont gagné 20 \$ l'heure ou plus. Les entreprises ayant entre un et cinq employés ont enregistré le plus faible ratio, un peu plus de la moitié des employés de ces entreprises gagnaient 20 \$ l'heure ou plus, tandis que 4 % de tous les employés gagnaient le salaire minimum légal.

Dans l'ensemble, 19 % des femmes travaillaient à temps partiel (moins de 30 heures par semaine), comparativement à 11 % des hommes. À l'opposé, 12 % des femmes travaillaient plus de 40 heures par semaine, comparativement à 25 % des hommes.



Tableau 1
Nombre d'employés au sein d'entreprises industrielles relevant de la compétence fédérale, décembre 2015

	Nombre d'employés
Toutes les industries	895 100
Transport aérien	105 800
Transport ferroviaire	60 700
Transport routier	139 400
Transport par eau	17 100
Services postaux et pipelines	125 500
Banques	253 400
Farine, semences, aliments pour animaux, céréales	17 500
Télécommunications et radiodiffusion	146 000
Autres	29 700

Source(s) : L'Enquête sur les milieux de travail de compétence fédérale de 2015, (5076).

Note aux lecteurs

L'Enquête sur les milieux de travail de compétence fédérale de 2015 couvre la partie des travailleurs dont les activités relèvent de la compétence fédérale, qui sont visés par la partie III du Code canadien du travail. Le nombre d'employés correspond au nombre d'employés qui reçoivent un formulaire T4 (mais non un formulaire T4A) déclaré dans la première période de paie de décembre 2015. L'unité de déclaration est l'entreprise industrielle qui est définie comme étant un groupe d'établissements dans la même entreprise et dans le même groupe d'industries. Les industries se composent des classes suivantes du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) de 2012 :

Transport aérien : 481110, 481214, 481215, 488111, 488119, 488190, 561612, 611510, 621912

Transport ferroviaire : 482112, 482113, 482114

Transport routier (local) : 484110, 484221, 484222, 484223, 484229

Transport routier (autre que local) : 484121, 484122, 484210, 484231, 484232, 484233, 484239, 485110, 485210, 485510, 485990, 561613

Transport par eau : 483115, 483116, 483213, 483214, 487210, 488310, 488320, 488331, 488332, 488339, 488390

Services postaux et transport par pipeline : 486110, 486210, 486910, 491110, 492110

Banques : 521110, 522111, 522112

Farine, semences, aliments pour animaux et céréales : 311119, 311211, 311214, 311221, 411120, 418320, 419120, 493130

Télécommunications : 515110, 515120, 515210, 517111, 517112, 517210, 517410, 517910

Autres : Pêches et océans, industrie nucléaire et mines, extraction de pétrole et de gaz : 211113, 212291, 541380, 541620, 541690, 541710, 911290

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête 5076.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous sans frais au 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca), ou avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 (ligneinfomedias@statcan.gc.ca).

Pour en savoir davantage sur l'analyse des données et les tendances, communiquez avec Eyob Fissuh (eyob.fissuh@labour-travail.gc.ca), Emploi et Développement social Canada.